

# Allocution de M. François Mitterrand, Président de la République, sur les mutations au sein de la CSCE et son rôle pour rendre compatibles la renaissance des nationalités et le droit international, Helsinki le 9 juillet 1992.

Monsieur le Président,

- Mesdames et messieurs,

- Sur notre terre d'Europe, les temps que nous vivons sont toujours partagés entre promesses de paix et menaces - et même réalités - de guerre. Certes, d'immenses progrès ont été accomplis depuis que dans cette même ville, il y a 20 ans, les nations d'Europe s'essayaient en pleine guerre froide à renouer les fils du dialogue. Qui prévoyait alors que cette tentative prendrait l'ampleur d'aujourd'hui, que l'Acte final deviendrait plus qu'un souhait, un programme ?

- Certes, aussi, la CSCE a changé de dimension : nous étions trente-cinq nous voici cinquante deux. Elle change de nature, elle n'était qu'un processus, elle devient une organisation structurée. Elle change enfin d'objectif : au départ, modèle de comportement entre l'Etat et ses citoyens, entre les Etats eux-mêmes, elle devient une enceinte de coopération et de sécurité.

- C'est qu'entre temps, l'Europe de la fin des années 80 a vécu une nouvelle révolution. On a vu s'écrouler le dernier empire au coeur de notre continent. Finie la séparation en deux blocs, en deux mondes, en deux idéologies, en deux formes antagonistes du devenir humain. Mais fini aussi l'ordre établi. On ne le regrettera pas, loin de là, mais sa disparition nous oblige à concevoir une manière de vivre ensemble, à reconstruire un équilibre, dont il convient de définir les principes et d'assurer la permanence. Telle est la tâche d'une organisation comme la nôtre, la raison d'être de nos travaux.

- Avant que ne s'imposent les recompositions nécessaires, nous sommes entrés dans une période où s'affirment d'abord les besoins trop longtemps réprimés de liberté, d'identité, d'indépendance puisque les structures anciennes, contraignantes, ont éclaté. Les hommes et les peuples recherchent leurs points de repère dans leur passé, leur plus lointain passé, dans leur culture, leur langage, leurs traditions, leur foi, retournent aux sources de leurs vies collectives, y retrouvent les certitudes et les valeurs originelles, éprouvent comme une sécurité d'appartenir à une famille humaine de base ethnique ou nationale. Et qui s'en étonnera ? Rien de plus naturel et donc rien de plus légitime.

- Cela étant dit, et constaté pour s'en réjouir, on assiste au développement de multiples tensions, car il est difficile de passer d'une structure politique à l'autre, aussi radicalement différente. Et la volonté de puissance n'a pas disparu de la nature humaine. D'où ces affrontements, ces menaces, ces craintes qui accompagnent l'immense mouvement de l'Europe ou qui emportent l'Europe vers l'exaltation du droit de vivre, chacun selon ses propres normes.

La tâche de la CSCE est précisément de rendre compatible la naissance ou la renaissance des nationalités, l'affirmation - parfois intolérante - des ethnies, avec une loi commune, non plus celle de la force, mais celle du droit. Or le droit, vous le savez bien, ne peut se passer de principes, de règles, de conventions et d'organisation.

- Pour ce qui nous concerne au sein de la CSCE, nous avons l'immense avantage de posséder déjà une marche à suivre. Respecter les données de l'Acte final d'Helsinki, donner corps aux

engagements de la Charte de Paris, rendre irréversibles les acquis démocratiques de ces dernières années, enraciner les mécanismes de préservation ou de rétablissement de la paix, tel est l'ordre du jour qui doit nous rassembler.

- Mais il suffit de regarder autour de soi pour constater que le problème qui nous est posé avec une angoissante insistance est celui de la protection des droits des minorités nationales et de la mise en pratique des procédures adéquates en même temps qu'il conviendra d'arbitrer et de régler les conflits frontaliers. Des progrès sont faits. L'existence d'un Haut Commissaire pour les minorités nationales est l'un des plus marquants. Des hommes et des organismes de bonne volonté se sont attelés à l'ouvrage. De grandes institutions comme l'Organisation des Nations unies et la Communauté économique européenne apportent le concours de leur autorité. Soutenons leurs efforts. Mais nous sommes encore loin du compte.

- C'est pourquoi la France, dont les soldats participent à toutes les missions décidées par les Nations unies et qui a l'honneur d'être dépositaire de notre Charte, plaide avec insistance pour la création d'une Cour permanente de conciliation et d'arbitrage dont la mission sera de prévenir et de résoudre les conflits en droit et en équité. Dépêchons-nous, mesdames et messieurs, des peuples meurent ! La diplomatie n'a pas, me semble-t-il, pour mission de faire comme si la mort et la vie échappaient au temps. Selon le mot fameux "il est toujours plus tard que tu ne penses". La France souhaite également que soit assurée, partout où la question se pose, une aide humanitaire. Elle rend hommage au dévouement des forces des Nations unies ainsi qu'aux organisations non gouvernementales présentes en tant d'endroits du monde. Mais elle attend de l'Europe, de nous, qu'elle veille chez elle - en Europe - à garantir la sécurité des personnes, au besoin par une protection militaire. Le drame qui se déroule en Bosnie-Herzégovine ne doit pas à cet égard occulter les manquements au droit des gens que génèrent tant d'autres conflits dans d'autres régions de notre continent.\

Au moment de conclure, je ne veux pas que prédomine ici le sentiment que l'Europe aurait échoué dans sa capacité d'adaptation aux temps nouveaux. Nous ne sommes, en effet, qu'au début de l'entreprise. Nous en sommes les ouvriers & nous essayons d'en être les bons ouvriers. Et dans ce double mouvement apparemment contradictoire, qui voit l'Europe se faire et se défaire, prise dans l'éternelle dialectique de l'unité et de la division, j'aperçois aussi ce qui va vers la construction d'un ordre démocratique dont les idées aujourd'hui, sachons le et proclamons-le, ont vaincu celles d'un ordre imposé. Voyez la façon dont se resserre, tout en s'élargissant, la Communauté européenne à laquelle la France appartient & c'est une victoire de l'unité. Voyez en Europe et hors d'Europe, les progrès décisifs du désarmement & c'est une victoire de la paix. Voyez l'autorité morale et politique acquise par les Nations unies, référence obligée pour la défense du droit & c'est une victoire de ce droit.

- Un jour, le besoin d'entente, de dialogue, d'association, d'organisation fédérale ou confédérale - peu importe la forme -, de liens organiques entre les peuples séparés, s'imposera sur notre continent. On jugera la CSCE à cet instrument de mesure. Voilà notre travail.\